

### **3. Régulations économiques, emploi et inégalités**

---

- a) La fiscalité**
- b) L'assurance chômage**
- c) La législation anti-discrimination**
- d) Le salaire minimum**
- e) Les syndicats et les négociations collectives**
- f) L'origine des inégalités salariales**
- g) Les conséquences de la compression salariale:**
  - Les faiblement qualifiés sont-ils trop coûteux au regard de leur productivité?**
  - Faut-il régionaliser la formation des salaires pour stimuler l'emploi?**

### 3.1. La fiscalité

Le système de sécurité sociale en Belgique est en grande partie financé par des cotisations sociales.

Cotisations patronales et personnelles s'élèvent respectivement à 25% et 13,07% de la rémunération brute.

IPP progressif, avec un taux marginal d'imposition de 50%

*Exemple* : salaire brut de 3.000 EUR/mois.

Coût salarial pour l'employeur : 3.750 EUR (3.000 EUR + 25% cot pat)

Salaire net du travailleur : après cot empl (13,07%) 2607,90 EUR &

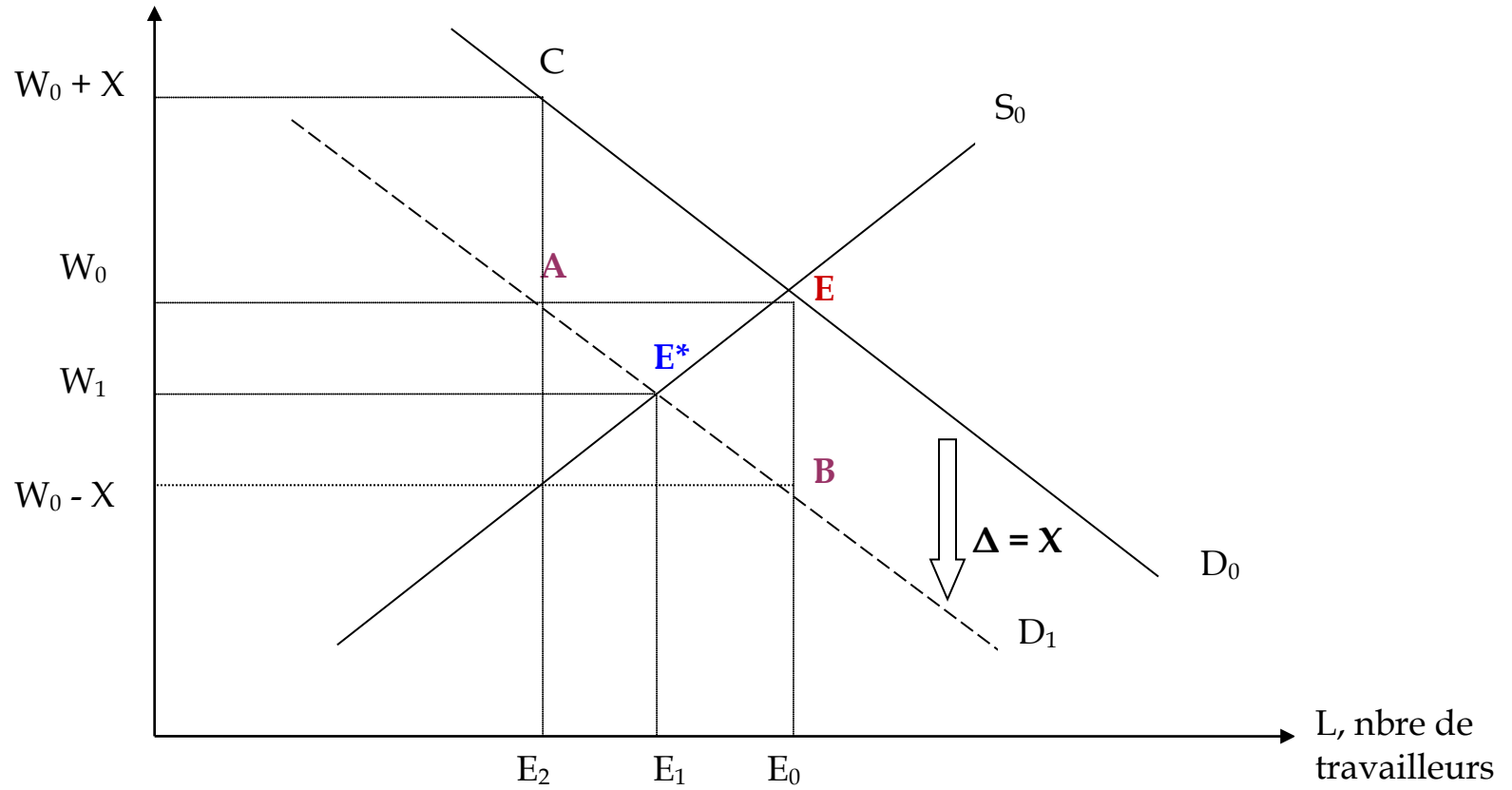
après IPP (si taux moyen de 40%) : 1.564,74 EUR

Coin fiscal : 2.185,26 EUR ou 58,3% du coût salarial employeur.

#### **Quelles sont les conséquences de la fiscalité ?**

Supposons que les employeurs doivent payer un montant fixe (X) par travailleur.

W, salaire  
perçu par le  
travailleur



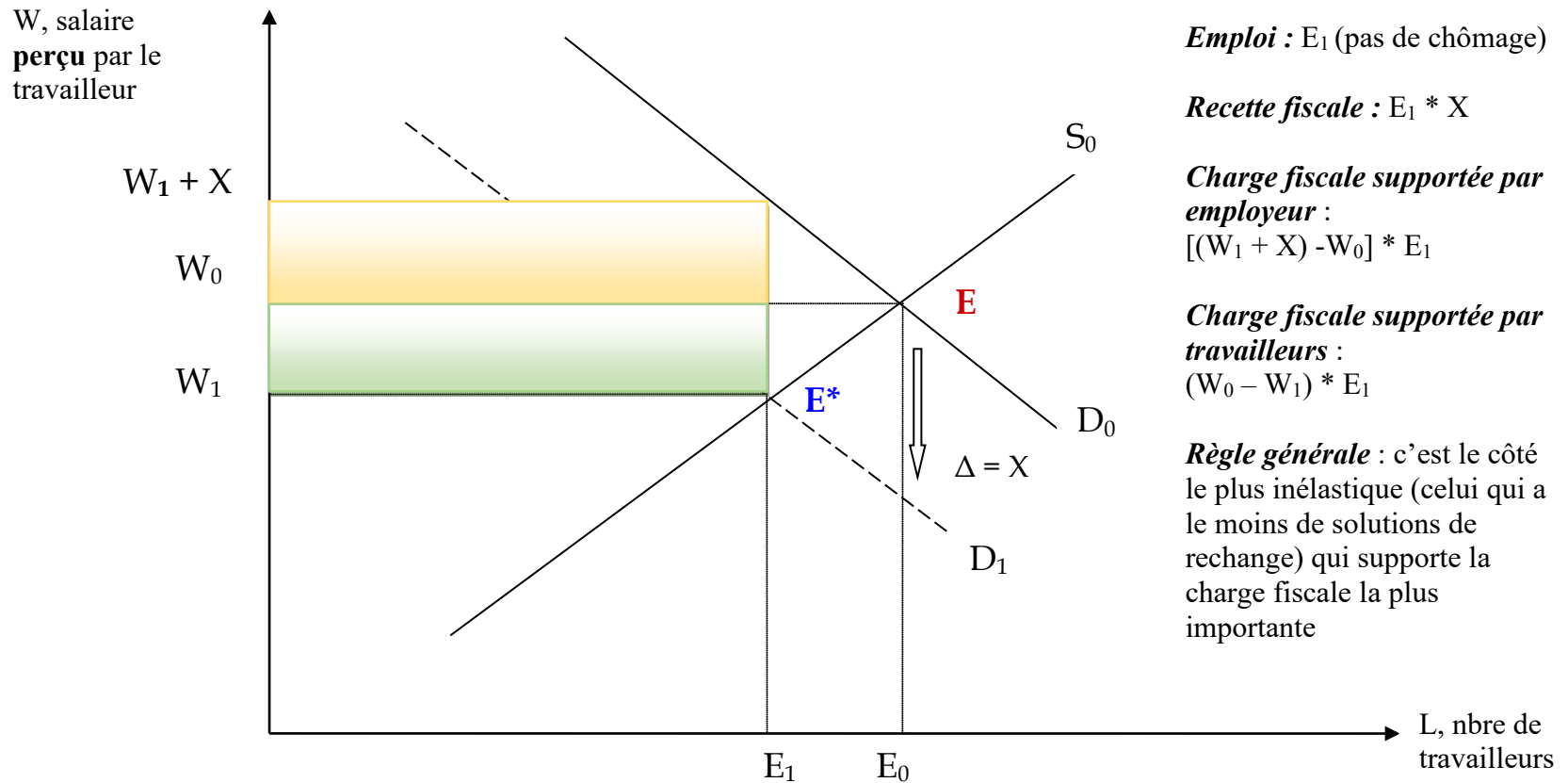
## De combien la courbe de demande de travail se déplace-t-elle vers le bas ?

1. Les employeurs sont guidés par le prix effectivement payé, c'est-à-dire par le salaire taxe incluse. Lorsque le salaire perçu par les employés est égal à  $W_0$ , les quantités de travail demandées (après l'instauration de la taxe) sont équivalentes à celles qui auraient été demandées si le salaire perçu par les employés avait été égal à  $W_0+X$  et qu'il n'y avait pas de taxe à payer (**Point A sur le graph.**).
2. Pour inciter les employeurs à embaucher une quantité de travailleurs inchangée (c'est-à-dire  $E_0$  travailleurs), après l'instauration de la taxe, il faudrait que le salaire perçu par les employés soit égal à  $W_0-X$  (**Point B sur le graph.**).

En résumé, la cotisation patronale déplace la courbe de demande de travail vers le bas d'un montant exactement égal à la taxe  $X$ .

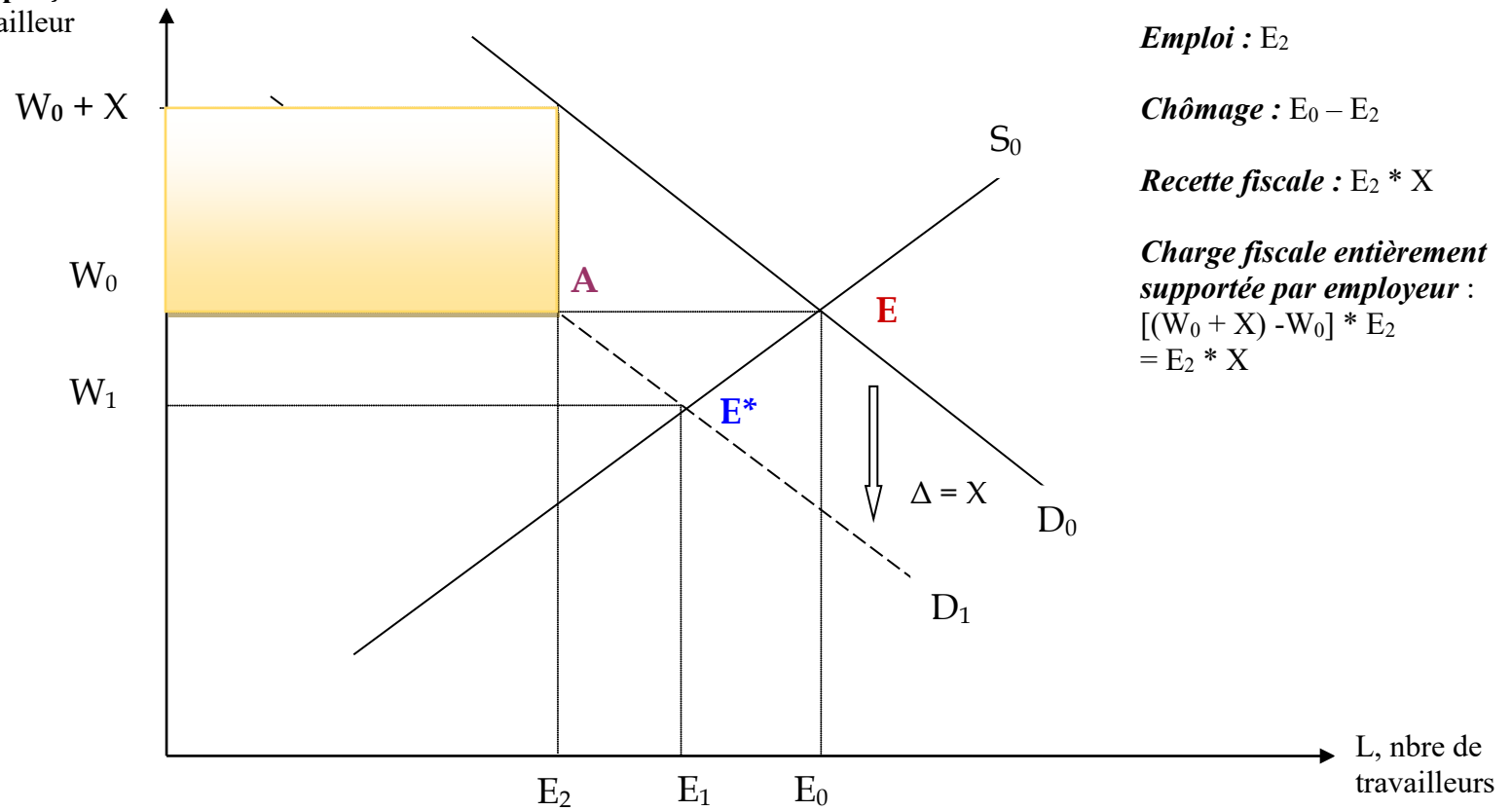
## Qui en définitive supporte l'impôt (incidence fiscale) ?

Si salaire flexible à la baisse...



## Si salaire rigide à la baisse...

W, salaire **perçu**  
par le travailleur



Parmi les différentes politiques qui sont mises en œuvre pour combattre le chômage dans l'Union européenne, et plus particulièrement en Belgique, la réduction des cotisations sociales occupe une place centrale.

Les différentes mesures de réduction des cotisations de sécurité sociale ont coûté à l'Etat belge environ 5,1 milliards d'EUR en 2019, soit environ 1,1% du PIB (473,1 milliards d'EUR en 2019) et 10,26% des cotisations sociales de sécurité sociale (Source : SPF Emploi, PNR et OCDE).

Objectif : ramener les coûts salariaux à la moyenne de nos principaux partenaires économiques.

En contrepartie, les interlocuteurs sociaux se sont engagés à consentir des efforts supplémentaires dans le domaine de la formation permanente et de l'emploi.

## Quid des créations d'emploi ?

Les résultats sur l'emploi dépendent notamment de l'ampleur budgétaire de la mesure, de la modalité de mise en œuvre (linéaire ou ciblée sur certains groupes de travailleurs comme les « bas salaires ») et du type de financement alternatif.

### *Le financement alternatif*

- Augmentation de la TVA.
- Augmentation de la taxation sur le capital.
- Introduction d'une cotisation sociale généralisée (CSG)
- Taxation des émissions polluantes (notamment de CO<sub>2</sub>) et de la consommation d'énergie.



## *Principaux résultats*

### ↳ Mise œuvre :

- Cibler la réduction des cotisations sociales sur les bas salaires.
- Appliquer sans timidité durant un délai suffisamment long.

### ↳ Financement alternatif :

- La taxe CO2/énergie et la CSG sont les plus appropriées.
- Une augmentation de la TVA est à déconseiller.
- Taux d'autofinancement atteint maximum 70%.

### ↳ Impact sur l'emploi selon estimations macro-économétriques :

- Non négligeable (cf. Titres service) mais il ne faut pas attendre de miracle.

Résultats de quatre simulations effectuées par le Bureau fédéral du Plan belge à l'aide du modèle Hermès. Ces différentes variantes portent sur une réduction des CSE (cotisations sociales employeurs) de 0.35% du PIB. Le tableau indique la situation en t + 7.

**Tab. : Impact d'une baisse des CSE de 0.35% du PIB en t+7**

Écarts en % par rapport à la simulation de base Situation en t+7	Réduction linéaire et ...		Réduction sur les « bas salaires » et ...	
	Taxe CO2 / énergie	CSG	Taxe CO2 / énergie	CSG
<b>PIB</b>	0.07	0.06	0.01	0.01
<b>Emploi. en milliers</b>	<b>9.7</b>	<b>10.2</b>	<b>27.6</b>	<b>27.8</b>
<b>Prix de la consommation privée</b>	0.18	- 0.17	0.22	- 0.14
<b>Solde ex-post des finances publiques. en milliards</b>	4.1	7.8	18.2	17.9

Source : Bureau fédéral du Plan (1996).

**Tab. : Effets à long terme sur l'emploi (en milliers) d'une réduction des CSE de 0.2% du PIB selon le type de salaires sur lequel elle est ciblée**

	Ciblées sur bas salaires	Ciblées sur hauts salaires	Non ciblées (tous salariés)
Sneessens & Shadman (2000)	+23.2		
Stockman (2000)	+9.5 / +16.2	+4.4 / +6.2	+2.2 / 7.4
Burggraeve & Du Caju (2003)			+6.2 / +9.2
Hendricks <i>et al.</i> (2003)			+8.0 / +11.3
Coût par emploi créé :	Entre 22.000 et 53.000 EUR		Entre 44.000 et 230.000 EUR

Source : Cockx *et al.* (2005).

## Prudence est de rigueur :

- Nombreuses hypothèses notamment concernant les élasticités directes et croisées de la demande de travail.
- Effets d' « aubaine » et de « substitution ».

**L'effet de « substitution »** apparaît lorsque l'employeur embauche un travailleur qui donne droit à une réduction de cotisations sociales alors qu'en l'absence de cette mesure il aurait engagé un autre travailleur.

**L'effet d' « aubaine »** peut être constaté lorsqu'une entreprise engage un travailleur qui de toute manière aurait été embauché en l'absence de cette mesure.